

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUI 2015

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

Date de convocation : le 18 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 25 du mois de juin à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M Dominique Cavaillois, 1^{er} adjoint.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOIS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, Adjoint, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Philippe BLOCK, M. Franck COUETTE COSSE, Mme Catherine MARCHAL, M Xavier MUSSOTTE, Mme Céline ALCALA-PAUQUET, Mme Morgane COURBIN, M Jérémy SANTANDER, M. Guillaume LAHAYE, Mme Aurore MALMOUSTIE, Mme Isabelle ROY, Jean-Hugues DUFOUR

POUVOIRS :

M. Philippe MEYNARD, Maire donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOIS, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ donne pouvoir à Mme Sylvie LAVERGNE, M Christian BOYER donne pouvoir à Mme Isabelle ROY
Secrétaire de séance : Mme Morgane COURBIN

Monsieur Dominique Cavaillois, en tant que 1^{er} adjoint, informe qu'il va présider la séance en l'absence de Monsieur le Maire.

Monsieur Cavaillois propose ensuite de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015.

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015. Monsieur Dufour s'abstient sur ce vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- D 45 : Acceptation de la DETR 2015 pour un montant de 121 625 euros, pour l'aménagement d'un parking paysager dans le bourg et d'une voie y permettant l'accès, et intégration dans le budget
- D 46 : Acceptation d'une subvention de 33 000 euros du Conseil Régional pour les travaux de restauration intérieure de l'Eglise, et intégration dans le budget
- D 47 : Extension de la régie pour la vente de miel au prix de 7 euros
- D 48 : Emprunt pour le changement des menuiseries des écoles : signature du contrat
- D 49 : Attribution d'une subvention à Bioservice pour l'organisation des marchés bio
- D 50 : Attribution d'une subvention à l'ODG Sauternes et Barsac pour l'organisation de la manifestation Sauternes fête le vin
- D 51 : Attribution d'une subvention au comité de jumelage de Wolstein pour l'accueil des allemands
- D 52 : Participation financière à la protection sociale des agents
- D 53 : Enquête publique VC 26
- D 54 : Calandreta : signature de la convention de mise à disposition du bâtiment
- D 55 : Conseil des sages : intégration de M Giorgetti
- D 56 : Décision modificative dans le budget de l'assainissement : + 300 euros sur l'article 673 par prélèvement sur dépenses imprévues
- D 57 : Déplacement du marché
- D 58 : Modification du règlement de la cantine
- Questions diverses

Avant le début du conseil municipal, Monsieur le 1^{er} adjoint tient à donner la parole à Madame Muriel Bernard, représentante du Conseil des Sages, afin qu'elle présente un projet. Mme Bernard explique que le projet concerne la réorganisation du marché dominical et sa pérennisation. En effet, la difficulté n'est pas de mettre en place un marché, mais de fidéliser une clientèle. L'idée est d'élargir le marché actuel à de nouveaux

commerçants, et d'organiser tous les 15 jours, une animation artistique ou commerciale avec par exemple un apiculteur, viticulteur, ostréiculteur etc... Le souhait est que les barsacais prennent l'habitude de venir, et en profitent pour s'approvisionner dans les commerces de proximité du village. Il est important pour cela de choisir un lieu d'installation dynamique. Il est donc proposé de déplacer le marché actuel entre l'entrée de la rue du 11 novembre et la rue du Docteur Roux, à compter du 12 juillet.

Monsieur le 1^e adjoint précise que l'idée première du Conseil des sages est d'essayer de dynamiser le marché. Les démarches administratives ont été effectuées, notamment auprès des services départementaux de voirie pour bloquer la route. Ce déplacement est fait en accord avec les commerçants déjà installés, et ceux présents dans la rue du 11 novembre. Ce déplacement sera testé jusqu'à Noël et un bilan sera fait à ce moment-là.

Mme Bernard ajoute que de la publicité sera faite.

Monsieur le 1^e adjoint remercie le Conseil des sages pour ce travail et se met à dérouler les sujets inscrits à l'ordre du jour.

D 45 OBJET : DETR 2015

Monsieur le 1^e adjoint informe que la commune vient de recevoir un arrêté attributif de subvention au titre de la DETR 2015 pour l'aménagement d'un parking paysager dans le bourg et d'une voie y permettant l'accès. Le montant de subvention attribué s'élève à 121 625 euros, soit 35% de la dépense prévisionnelle. C'est un financement exceptionnel pour une commune comme Barsac et Monsieur le 1^e adjoint tient à remercier sincèrement Monsieur le Sous-Préfet pour le soutien apporté à ce dossier. Le montant attribué va au-delà de ses espérances

Monsieur le 1^e adjoint précise qu'une prochaine rencontre est prévue avec l'architecte des bâtiments de France pour finaliser le projet. Dès que ce rendez-vous aura eu lieu, les plans pourront être présentés à l'ensemble des élus, en principe lors du conseil municipal prévu le 16 juillet 2015.

Mme Roy s'étonne que le budget prévisionnel n'ait pas encore été présenté ; elle se demande comment sera financée la suite.

M Dufour rappelle que la commune a déjà 350 000 euros d'annuités d'emprunts tous budgets confondus, et que les dotations sont en baisse. Il ajoute que la diminution des rentrées est compensée par les augmentations décidées par la commission des impôts directs. Cela équivaut à un déguisement de l'impôt. Les charges augmentent néanmoins notamment pour l'entretien des espaces verts. Il se demande comment l'opération va être équilibrée. Il ajoute que ce nouveau parking va augmenter le travail des agents.

Monsieur le 1^e adjoint rappelle que le projet du parking avance comme il se doit. Les plans seront présentés en temps voulu. Tous les chiffres seront également présentés. Un estimatif a d'ailleurs déjà été présenté au moment de la demande de subvention de la DETR.

Concernant les chiffres avancés par Monsieur Dufour, Monsieur le 1^e adjoint précise qu'ils sont très largement grossis. Il ajoute qu'il a bien intégré la baisse des dotations et que M Boyer avait d'ailleurs souligné lors du vote du budget qu'il s'agissait d'un budget de rigueur. Il annonce qu'en 2020, le taux d'endettement sera, malgré ce que l'opposition avance, en baisse par rapport à aujourd'hui. Pour terminer, il précise que la commune n'aurait pas un tel excédent si la gestion était si mauvaise.

Monsieur l'adjoint aux finances détaille les inscriptions comptables qui en découlent :

Opération 252 Parking du stade

Dépenses : article 2315 : + 121 625 euros

Recettes : article 1341 : + 121 625 euros

POUR : 16

CONTRE : 3 (M Boyer, M Dufour, Mme Roy)

ABSTENTION : 0

D 46 OBJET : TRAVAUX EGLISE – SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le 1^e adjoint rappelle que des subventions avaient été demandées auprès de la DRAC, de la Région, et du Département pour les travaux de restauration des décors intérieurs de l'Eglise. La Drac a d'ores et déjà attribué une subvention de 88 000 euros. La Région vient d'informer la commune de l'attribution d'une subvention de 33 000 euros. Le département devrait se prononcer prochainement.

Une fois que ce plan de financement sera bouclé, à l'automne en principe, la commune pourra lancer la consultation pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

Monsieur l'adjoint aux finances détaille les inscriptions comptables qui découlent de l'attribution de cette subvention :

Opération 234 :

Dépenses : article 2313 : + 33 000 euros

Recettes : article 1322: + 33 000 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 47 OBJET : EXTENSION DE LA REGIE

Monsieur le 1^e adjoint informe que par délibération du 1 mars 2007, une régie a été instituée pour l'encaissement des produits liés à la location de la salle Bastard. Il rappelle que depuis le mois d'avril la commune accueille 2 ruches. Une première récolte de 50 kg de miel a eu lieu en présence des enfants des TAP. Ce miel vient d'être mis en pot, et il est proposé de le vendre au prix de 7 euros le pot de 500g à compter du 6 juillet. Afin de pouvoir encaisser cette nouvelle recette, il est proposé d'étendre la « régie de Bastard », aux « recettes diverses ». Elle sera désormais appelée régie de Bastard et recettes diverses.

Monsieur Dufour se félicite de la récolte mais se demande comment la commune va faire pour équilibrer cette opération coûteuse alors qu'elle annonce faire des économies. Il souhaite avoir un bilan financier en fin d'année. Monsieur le 1^e adjoint rappelle que l'objectif d'installer des ruches n'était pas de réaliser des bénéfices. C'est avant tout une démarche en direction de l'environnement et la biodiversité.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'accepter la vente du pot de miel au prix de 7 euros
- D'accepter l'extension de la régie de Bastard aux recettes diverses

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 48 OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le 1^e adjoint lit la délibération proposée :

« Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **70 000 EUROS** destiné à financer **les travaux de changement de l'ensemble des menuiseries des écoles.**

Cet emprunt aura une durée de **15 ans** avec une date de versement au 10 juillet 2015.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **15 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **constant** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1.82% l'an.**

La première échéance est fixée au 10 juillet 2016. La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt. La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES »

Monsieur Louis informe que 4 établissements bancaires ont répondu à la consultation de la commune. La proposition la plus intéressante a été faite par la Caisse d'épargne.

Suite à une question de M Dufour, M Louis précise que les frais de dossier s'élèvent à 100 euros.

M Couette Cosse, en tant que banquier, précise que le taux obtenu par la commune est excellent au regard de la durée demandée. La négociation a été bonne.

M Dufour se demande ensuite pourquoi la commune fait un emprunt alors que l'excédent de la commune est important.

Monsieur le 1^e adjoint invite M Dufour à reprendre le budget.

POUR : 18

CONTRE : 1 (M Dufour)

ABSTENTION : 0

M. le 1^e adjoint, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

D 49 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BIO SERVICE

Monsieur le 1^e adjoint propose que soit votée une subvention exceptionnelle de **600 €** au profit de l'association bio service pour l'organisation des marchés bios, et surtout pour permettre la venue d'un spectacle agréé scènes d'été le 23 juillet.

TOTAL BP 2015

31 500 euros

De verser une participation financière annuelle proportionnelle au salaire, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance Maintien de salaire, labellisée. Le versement se fera au mois de juillet.

Pour l'année 2014, le montant des subventions versées sera le suivant :

Bérasateguy Martine : 10.17 euros
Bové Hélène : 74.91 euros
Carlier Séverine : 40.20 euros
Darquey Alain : 37.20 euros
Lacampagne Marie France : 62.91 euros
Lambrecht Corinne : 42.03 euros
Navarro Fanja : 27.15 euros
Ritou Christine : 40.20 euros
Robin Corine : 41.76euros
Sougnoux Nathalie : 44.64 euros
Trichard Sylvie : 27.42 euros
Saivin Christian : 42.03 euros
Chiffaut Florian : 43.08 euros
Vieillefond Stéphane : 47.76 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 53 OBJET : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE : VC 26

Monsieur le 1^e adjoint rappelle que lors du conseil municipal du 13 avril il a été décidé de lancer une enquête publique relative à la VC 26.

Monsieur le 1^e adjoint informe en effet que pour déclasser une voie du Domaine public de la commune vers le Domaine privé de la commune, afin de pouvoir procéder ensuite à son aliénation, il est nécessaire de soumettre le dossier à une enquête publique, et ce conformément au code de voirie routière.

Une 1^e enquête publique a été lancée le 5 juin 2015. Il s'avère que certaines formalités n'avaient pas été assez convenablement appréhendées. Il a donc été décidé de mettre un terme à cette enquête publique par arrêté du 8 juin 2015, pour motif d'intérêt général.

Monsieur le 1^e adjoint propose donc à l'assemblée de l'autoriser à lancer une nouvelle enquête publique. Par la suite, le 1^e adjoint nommera par arrêté un commissaire enquêteur, et respectera très strictement l'ensemble des formalités administratives et notamment celles liées à l'information de la population. Une fois que l'enquête sera terminée, la commune pourra procéder à l'aliénation du bien.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 54 OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CALANDRETA

Monsieur le 1^e adjoint informe que comme cela avait été convenu au moment de la restauration du bâtiment, le temps est venu de signer une autorisation d'occupation temporaire du Domaine public, ainsi qu'une nouvelle convention avec l'association Calandreta du Ciron, convention dans laquelle apparaîtra le loyer mensuel.

Les documents ayant été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux 8 jours avant le conseil municipal, il n'en est pas donné lecture. Monsieur le 1^e adjoint précise que ces documents ont été fournis par les services de la Sous préfecture qui se porte garante du respect de la légalité.

Madame Roy estime que la convention n'est pas complète. Elle se demande par ailleurs pourquoi l'occupant ne paye pas d'impôts locaux.

Monsieur le 1^e adjoint dit qu'a priori il n'y a pas d'impôts à verser. Il va se renseigner.

Monsieur Dufour ne comprend pas la différence de prix qu'il y a entre le loyer qui avait été proposé à la CDC pour un hangar non aménagé, et le modeste loyer demandé à la calandreta.

Monsieur Louis apporte des précisions concernant les chiffres : les 226 euros correspondent à la mensualité d'emprunt ; les 175 euros de charges correspondent à la moyenne sur les 3 dernières années des dépenses en eau, gaz et électricité.

Selon Monsieur Dufour, le loyer prend en charge l'emprunt mais pas l'auto financement.

Monsieur le 1^e adjoint précise que tout est fait pour que cet établissement soit pérenne. Quand la commune aura fini de rembourser l'emprunt, le loyer compensera l'auto financement.

Enfin, à la question concernant la raison de la signature d'un bail précaire, Monsieur le 1^e adjoint précise que l'objectif est de contrôler de plus près ce qui sera fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le 1^e adjoint à signer l'ensemble de ces documents.

POUR : 16

CONTRE : 3 (Mme Roy, M Dufour, M Boyer)

ABSTENTION : 0

D 55 OBJET : CREATION D'INSTANCES CITOYENNES : EXTENSION DU CONSEIL DES SAGES

Monsieur le 1^e adjoint rappelle que par délibération du 25 juin 2014, la commune a créé des instances citoyennes. Suite au souhait de Monsieur Giorgetti de participer au Conseil des sages plutôt qu'à la commission des citoyens, le Conseil des sages est désormais composé de la façon suivante :

CONSEIL DES SAGES

- DESPUJOLS Annie
- HERTZ François
- MUSSOTTE Françoise
- RIBES Raymond
- BERNARD Murielle
- FERRAND François
- JULIEN Nicole
- CARRUESCO Béatrice
- LAMOTHE Philippe
- DUBILLE Brigitte
- PENEAU Michel
- GIORGETTI Sébastien

Monsieur Dufour demande si ce conseil est ouvert à l'ensemble des barsacais.

Monsieur le 1^e adjoint précise, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, que la décision appartient au Maire.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 56 OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le 1^e adjoint informe que la commune doit reverser à un administré un branchement à l'assainissement qu'il n'aurait pas dû payer. Cela représente la somme de 838 euros.

Cette somme sera prélevée l'article 673 annulation de titre sur services antérieurs. L'article 673 n'étant pas assez alimenté, il est proposé d'effectuer l'opération suivante :

Article 673 : + 300 euros

Article 022 dépenses imprévues : - 300 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 57 OBJET : DEPLACEMENT DU MARCHÉ

Monsieur le 1^e adjoint informe que sur proposition du Conseil des Sages, le Marché va être déplacé dans le haut de la rue du 11 novembre (entre la boulangerie et la boucherie). L'objectif est en effet de créer une dynamique avec l'ensemble des commerçants ouverts le dimanche matin. Cette décision sera effective à compter du dimanche 12 juillet 2015.

Les services routiers du Conseil Départemental ont donné leur autorisation pour que la route soit fermée le dimanche matin de 7h à 13h. Les véhicules seront invités à utiliser la rue du Docteur Roux qui à compter de cette date sera mise à double sens, pour rejoindre la rue du 11 novembre en aval du marché. La rue de Leyre sera également mise à double sens à compter de cette date.

Mme Roy remercie le Conseil des sages pour cette initiative. Elle rappelle que cela avait déjà été proposé durant la campagne par la liste de Monsieur Boyer. Elle est tout à fait d'accord avec ce projet car il faut redynamiser le centre-ville. Par contre, ce projet avait été pensé globalement en lien avec le plan de circulation. Il faut absolument réfléchir à une meilleure circulation des voitures en centre-ville.

Monsieur Dufour ajoute que le Conseil des Sages devrait se mettre en relation avec M Boyer vice-président à la CDC pour le développement économique. Il ajoute que se pose toujours à Barsac le problème du stationnement. L'aménagement des places de parking a été mal conçu au moment de l'aménagement de bourg. Il manque de places sachant qu'à la campagne les gens utilisent essentiellement leur voiture. Il termine en regrettant de ne pas

avoir été entendu lors de l'aménagement de bourg qui a mis en place certains équipements sans intérêt comme les mâts à l'entrée du village.

Mme Roy estime qu'il faut un parking mais moins coûteux que celui qui a été annoncé.

Monsieur le 1^e adjoint rappelle que le plus important concernant les commerçants, c'est que les barsacais aillent chez eux s'approvisionner. Concernant la rencontre non souhaitée à ce jour avec le vice président en charge de l'économie, M Le 1^e adjoint précise qu'il n'est pas maire mais quand il le sera, il le rencontrera. Enfin, il ajoute que le conseil des sages est complètement libre dans les réflexions qu'il souhaite mener.

Mme Peneau souhaite intervenir au sujet des mâts à l'entrée du village. Elle rappelle qu'ils avaient été installés pour accueillir les étiquettes des viticulteurs et que ces derniers n'ont jamais rien fait. Elle ajoute que la commune avait proposé aux viticulteurs de faire repeindre le mur du tennis pour faire de la promotion pour le Barsac Sauternes. Cela n'ont plus n'a jamais été fait, et c'est regrettable.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 58 OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE

Monsieur le 1^e adjoint informe que depuis de très nombreuses années, les fraties importantes bénéficiaient d'un avantage au niveau du paiement du restaurant scolaire. En effet, les familles ayant 3 enfants qui mangeaient au restaurant scolaire, ne payaient pas pour le 3^e enfant, et celles en ayant 4 ne payaient pas pour le 4^e etc....cela représente pour la commune un manque à gagner de 3 à 4 000 euros par an. Il est proposé qu'à compter du 1 septembre 2015, l'ensemble des repas soit facturé.

Par ailleurs, face à de trop nombreux abus, il est désormais proposé que tout repas commandé soit facturé. En effet, certains parents réservent le repas le matin et par confort personnel, récupèrent leur enfant avant le repas. Le repas est alors gâché. Tout repas commandé sera donc facturé sauf en cas de maladie de l'enfant.

Monsieur le 1^e adjoint propose que le règlement de la cantine soit modifié dans ce sens. Cela évitera une partie du gaspillage.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

Monsieur le 1^e adjoint tient à féliciter l'ensemble des associations du village pour leur comportement. Elles sont satisfaites que les subventions aient été maintenues. Cela était une volonté forte de la municipalité car les associations constituent un lien social très important. Il félicite par ailleurs les clubs de foot et de judo pour leurs excellents résultats.

Monsieur Block intervient ensuite au sujet de la fête de la musique qui a rencontré un vif succès. Il y a eu beaucoup de monde sur place durant toute la soirée. Il remercie tous les participants : la buvette, les élus, les employés municipaux, et l'ensemble des musiciens.

Monsieur le 1^e adjoint informe ensuite qu'il a rencontré il y a quelques semaines avec des élus, la commune de Saint Cernin dans le Cantal, qui avait formulé une proposition de jumelage autour du vin et du fromage. Sur les 17 communes présélectionnées, c'est celle de Barsac qui a été choisie. Une visite sera prochainement organisée dans le Cantal.

Monsieur Dufour informe qu'il a entendu dire que l'ère Meynard était terminée. De quoi s'agit-il ? Il espère que cela signifie qu'il y aura plus de démocratie. Ensuite Mme Roy se demande pourquoi, alors qu'il y a un comité des fêtes, il est tenu à l'écart d'un certain nombre de manifestations.

Monsieur le 1^e adjoint se demande ce qu'il sous-entend par ces propos.

Il rappelle ensuite à titre d'exemple qu'en 1995 le feu de Saint Jean a été mis en place par le comité des fêtes. Quand en 2002 ce dernier a été mis en sommeil, les amis de l'Eglise ont décidé de prendre le relai sur cette manifestation. La nature a horreur du vide. Le fait que telle ou telle manifestation soit organisée par telle ou telle association est le résultat de l'histoire. Il précise néanmoins que des discussions sont en cours avec le comité des fêtes pour l'organisation de nouvelles manifestations. La commune va leur soumettre des idées qu'ils seront libres d'accepter ou pas. Il termine en ajoutant que les associations ont toujours été soutenues quand elles avaient des demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.